



Reçu du Musée de l'Etat un tableau
représentant une fête, attribuée à Gerard
Dow, et appartenant à la Succession
de feu Monsieur Henri Coordetier.

Bruxelles le 10 janvier 1863.

(Mauveumans Coordetier)

Sur le dossier N^o 256

A Messieurs les Membres de la Commission des
Tableaux du Musée de l'Etat.



Messieurs.

Nous comprenons que par suite du manque d'authen-
-ticité du Maître, la tête attribuée à Gerard Dou-
-ver nous avons eu l'honneur de vous adresser à votre
appréciation, doive perdre de sa valeur.

Cependant, comme nous ne doutons nullement
qu'elle ne soit d'un grand-maître, et de plus,
un bon tableau Original, digne de figurer
au Musée de l'Etat, nous serons disposé à faire
sur le chiffre demandé, un sacrifice de mille
francs, et espérons, par suite de cette réduction
recevoir une réponse favorable.

Agreez, Messieurs, nos salutations empressées

Maassen van Dorp

Bruxelles le 4 Juin 1862,

Théodore Van der Stuyvenberg

Brux. le 23 Mai 1862

Messrs. Voordaelles
& Wauvermann-Voordael

Messrs.

La Commission me
charge de vous informer
en réponse à votre lettre du
2 Avril d^r, qu'elle regrette
de ne pouvoir acquiescer
pour le compte de l'Etat,
le portrait ~~attribué~~ que
vous attribuez à Gerard
Dow. Elle conserve
en conséquence cet ouvrage
à votre disposition et
vous prie, Messrs, d'agréer
l'assurance de sa
considération distinguée.

Je la prie de vous
Le Secrétaire
P. B.

A Messieurs les Membres de la Commission
des Tableaux du Musée de l'Etat.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 801

1

201

Messieurs.

Parmi les tableaux faisant partie de la Succession
de feu notre père et beau-père, Monsieur Pierre
Voordeckers, il s'en trouve, entre autres, un que nous
croyons digne de faire partie du Musée de l'Etat;
C'est une des rares productions de Gérard Douv,
l'après l'aportition à diverses fois répétée à notre
père par Monsieur Desoy, expert renommé dans le
siècle dernier par ses connaissances approfondies en
tableaux et chargé, à la suite de la suppression
des corporations religieuses par Joseph II des acquisitions
sous le Gouvernement Français.

Nous avons en conséquence, l'honneur de vous
le soumettre et désirerions en obtenir deux mille
francs.

Agriez, Messieurs, nos Salutations bien empressées.

François Voordeckers

Mauwermans Voordeckers

celles le 2 Avril 1862.

avec l'attache N° 25.